

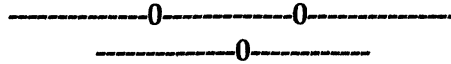
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



SIXIEME COMMISSION

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR

**« LES MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL »**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Monsieur Eric Y. TIARE
Ambassadeur
Représentant Permanent

New York, le 04 octobre 2018

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant tout propos, vous adresser mes félicitations ainsi qu'à tous les autres membres du bureau pour votre élection à la tête de notre Commission. Je suis persuadé que sous votre présidence, nos réunions seront constructives, efficaces et fécondes.

Aussi voudrais-je, d'ores et déjà, vous assurer du soutien de ma délégation.

Monsieur le Président,

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire Général établi en application de la résolution 50/53 de l'Assemblée générale sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Elle souscrit en outre aux déclarations faites par les Représentants de la Gambie et de la République Islamique d'Iran, respectivement au nom du Groupe Africain et du Mouvement des Non-alignés.

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, fait face à la problématique du terrorisme dont les conséquences néfastes sur le développement socioéconomique ne sont plus à démontrer.

Et pour lutter contre ce fléau, mon pays a engagé des réformes juridiques et institutionnelles qui permettront sans nul doute de donner une réponse plus efficace et adéquate en matière de prévention et de répression du terrorisme dans le respect des droits humains.

Au titre de ces réformes, on peut relever entre autres:

- l'adoption d'une nouvelle loi antiterroriste le 17 décembre 2015 qui permet entre autres de mieux décrire les circonstances de commission des actes pouvant recevoir la qualification d'acte terroriste, d'incriminer la participation à l'étranger, de nationaux ou de résidents à ces actes ou à des groupes terroristes et d'incriminer l'apologie du terrorisme;
- la création au sein du Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou d'un pôle judiciaire spécialisé doté de la compétence nationale pour l'enquête, la poursuite, l'instruction et le jugement des actes terroristes et d'une unité de police judiciaire spécialisés dans la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de la nouvelle loi antiterroriste, des procédures spéciales ont été élaborées pour donner aux magistrats les instruments juridiques nécessaires pour l'accomplissement de leur mission. Sur le plan opérationnel, les acteurs impliqués dans cette lutte ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités.

Monsieur le Président,

Le Burkina Faso, mon pays, est convaincu que la coopération transfrontalière, aussi bien judiciaire que sécuritaire, reste l'un des moyens les plus efficaces pour faire face à la menace terroriste.

En effet, il est de plus en plus établi un lien étroit entre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la traite des êtres humains avec en filigrane la question du financement dont les sources doivent être coupées.

La problématique des combattants étrangers mérite également une attention particulière de la communauté internationale car le mouvement de ces combattants risque de déstabiliser des régions entières surtout celles qui disposent de moins de capacités.

C'est fort de tout ce qui précède, que le Burkina Faso est partie prenante à la mise en place de la Force conjointe du G5 Sahel dont malheureusement le déploiement se fait toujours attendre. Ma délégation saisit donc l'occasion pour lancer un appel à un appui à cette force, à la fois sur le plan bilatéral que multilatéral, afin qu'elle puisse bénéficier de ressources pérennes lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Mais au-delà, ma délégation en appelle à une initiative globale sur le plan juridique pour gagner le combat contre le terrorisme. C'est en cela qu'elle attend impatiemment la finalisation et l'adoption rapide du projet de convention générale sur le terrorisme. Dans le même ordre d'idées, elle salue l'initiative du Kazakhstan d'un « Code de conduite pour un monde sans terrorisme » que mon pays a signé il y a quelques jours.

Monsieur le Président,

La lutte contre le terrorisme peut se gagner mais pour ce faire, il faut mettre un accent particulier sur la prévention. La paupérisation des populations, les discriminations diverses et les déplacements des populations dus aux conflits et aux changements climatiques constituent autant de terreaux propices pour les recruteurs des réseaux terroristes.

Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour contrer le phénomène de l'extrémisme violent et de la radicalisation à travers l'implication de toutes les couches sociales.

Dans cette lutte qu'aucun pays ne peut gagner tout seul, le Burkina Faso reste convaincu qu'avec le soutien de la toute la communauté internationale, les mesures nécessaires et urgentes peuvent être prises pour renforcer les capacités des pays et mettre fin à ce fléau qui n'a que trop duré.

Je vous remercie.